

VILLE
DE
COURNON D'AUVERGNE **EXTRAIT**
DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

PUY-DE-DÔME
B.P. 158

Code Postal : 63804
Tél. 04 73 69 90 00
Fax 04 73 69 34 05

023/263

SERVICES TECHNIQUES : RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE VICTOR HUGO ENTRE L'AVENUE EDOUARD HERRIOT ET LA RUE VOLTAIRE

Le Maire de la Commune de Cournon-d'Auvergne,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement,
- **Vu** les travaux préparatoires du projet INSPIRE de réfection de réseaux d'assainissement et d'eau potable réalisés par l'entreprise SADE-CGTH sise 214 avenue Jean Mermoz à 63000 Clermont-Ferrand,
- **Considérant** qu'afin d'assurer la sécurité des usagers de la route et de l'entreprise en charge des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation sur cette voie,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

La circulation de tous les véhicules sera interdite rue Victor Hugo entre l'avenue Edouard Herriot et la rue Voltaire du mercredi 6 septembre 2023 à partir de 7h00 jusqu'au mercredi 4 octobre 2023 17h00. Le stationnement sera interdit au droit des travaux, avec mise en fourrière. Seuls les services de secours et les riverains sont autorisés à emprunter la voie pendant les travaux.

ARTICLE 2^e

En raison des restrictions qui précèdent, la circulation sera déviée localement par la rue Voltaire et le Boulevard Emile Roux

ARTICLE 3^e

La mise en place et la maintenance de la signalisation réglementaire ainsi que l'affichage sur le chantier du présent arrêté seront assurés par l'entreprise SADE-CGTH, chargée de la réalisation des travaux.

ARTICLE 4^e

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5°

La police nationale, la police municipale et le Directeur Général des Services, en lien avec l'entreprise SADE-CGTH sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

A Courmon-d'Auvergne, le 7 Août 2023

Certifié exécutoire

François Rage

Maire

1^{er} Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole

Pour le Maire

empêché,

L'Adjoint(e)

Publié le

16 AOUT 2023



Yves CIOLI